



République Française
Département de la Moselle
Ville de Créhange

Hôtel de Ville – 57690 CREHANGE
Tél. 03 87 94 17 55 – www.ville-crehange.fr

**Formulaire à transmettre au CCAS
en Mairie de CREHANGE**
**Un accusé de réception vous sera
adressé sous 8 jours**

Fiche individuelle d'inscription au registre communal des personnes vulnérables
Article L121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

Je soussigné(e) :

NOM PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

Demande à être inscrit(e) sur le registre communal des personnes vulnérables en qualité de :

- ☐ personnes âgées de 65 ans et plus
☐ personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail
☐ personnes adultes handicapées

Tiers Demandeur (personne qui fait la demande au nom de la personne vulnérable) :

NOM PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE : COURRIEL :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

NOM PRENOM :

En qualité de :

- ☐ Enfant ☐ Ami ☐ Voisin
☐ Autre :

ADRESSE :

TELEPHONE : COURRIEL :

Fait à CREHANGE, leSignature :

Objectif : Permettre une intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès des personnes vulnérables (personnes âgées de 65 ans et plus, personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, personnes adultes handicapées) résidant à domicile qui seront inscrites au registre en cas du déclenchement du plan alerte et d'urgence par le Préfet.

Comment : en cas de déclenchement du plan alerte et d'urgence par le Préfet, nos services pourront vous contacter par téléphone ou vous rendre visite à domicile.

S'inscrire au registre et renseigner tous les champs sont facultatifs.

Les informations fournies seront classées confidentielles et utilisées par le CCAS pour aider les pouvoirs publics dans la mise en place d'un dispositif d'alerte ponctuelle et l'organisation des secours déclenchés en cas de nécessité. Le responsable de ce registre nominatif, mis à jour chaque année est le Président du CCAS, Maire de CREHANGE. Les destinataires des données recueillies sont le Président du CCAS, les agents de la commune, ainsi que, sur sa demande, le Préfet. Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés », vous disposez de droits d'opposition, d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent en vous adressant par courrier au CCAS 3 place de l'Hôtel de Ville 57690 CREHANGE, ou par courriel à ccas@ville-crehange.fr.